

PROCES-VERBAL N° 3
COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI
Réunion du Lundi 08 décembre 2008

Présents :

Frédéric TROUVE	Président de la CCEE
Jean MARTIN	Secrétaire de la CCEE et Secrétaire de séance
Jean-François MOLEY	Membre de la CCEE
Maguy PAES	Membre de la CCEE
Jean Marie SCHMITT	Membre de la CCEE représentant la DTN

Assistent :

Pierre LABORIE	Directeur des Formations
André GLAIVE	Vice-Président Chargé du Haut Niveau

Excusée :

Brigitte GEILER	Membre de la CCEE
-----------------	-------------------



Le lundi 8 décembre 2008 à 10h00, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie au siège de la FFVB, sur convocation régulière de ses membres.

Prochaine réunion CCEE (téléphonique), le 15 janvier 2009.

1/ PROJET BUDGET

Une proposition de budget sera présentée au prochain comité directeur de la F.F.V.B.. Il s'articule autour de cinq axes :

- Frais de déplacement,
- Cellule emploi,
- Cellule communication, marketing,
- Représentation internationale (*participation aux colloques internationaux*),
- Informatique et internet.

2/ CONVENTION DE FORMATION

- La CCEE étudie la mise en place de conventions de formation permettant de préciser le fonctionnement des obligations et pénalités en matière d'entraîneurs. Des propositions concrètes seront proposées avant la fin du mois de janvier.
- A terme, l'objectif est qu'en début de saison sportive, chaque club ou/et équipe ait un entraîneur possédant soit les diplômes requis par le règlement, soit une autorisation provisoire d'entraîner, intégrée dans une convention de formation qui devra être respectée.

Deux conventions de formation sont en cours d'élaboration :

- Une convention L.N.V. concernant les entraîneurs des équipes évoluant en ProA, ProB et ProF.
- Une convention F.F.V.B. concernant les entraîneurs des équipes évoluant en Nationales 1, Nationales 2 et Nationales 3.

.../...

.../...

3/ ENTRAINEURS NON EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2008/2009

Un certain nombre de clubs sont concernés par le fait d'avoir sur les feuilles de matchs, des entraîneurs qui ne sont pas à ce jour en conformité avec les règlements fédéraux (*absence de qualification, absence de justificatif de la qualification de l'entraîneur, absence d'entraîneur, non à jour avec la F.P.C., ...*).

Un courrier d'information est parti vers chacun de ces clubs.

En cas de non réponse à ces courriers, et/ou de non régularisation des entraîneurs concernés, les sanctions réglementaires seront appliquées.

4/ DEMANDES VALIDATIONS D'ACQUIS D'EXPERIENCES

- **Monsieur Nicolas CAPET**

Après étude de son dossier et en référence à l'Art 54 D. des RG et la charte des internationaux, la CCEE valide le diplôme E.F.1, et l'encourage à passer le B.E.E.S. spécifique en utilisant les possibilités d'équivalence que lui confèrent sa licence S.T.A.P.S. et entrer en formation E.F.2.

5/ DIPLOMES ACCORDES

Diplômes EF1

- Karim LAIB → 23/11/2008
- Nicolas CAPET → 01/09/2008

Diplômes DEPV

- Boris GREBENNIKOV → Validation des conventions de la précédente CCEE
- Pascal FOUSSARD → Validation des conventions de la précédente CCEE
- Christophe HAFFNER → Validation des conventions de la précédente CCEE
- Eric DANIEL → 01/09/2008

Diplômes BEES 2 OBTENUS EN 2008 AUPRES DU MJS

- CAPET Laurent → 03/12/2008
- CHAMBERTIN Laurent → 03/12/2008
- GAGLIANO Grégory → 03/12/2008
- GENICOT Elise → 03/12/2008
- GOSELIN Gilles → 03/12/2008
- GUERIN Frédéric → 03/12/2008
- JOSSERAND Arnaud → 03/12/2008
- LABBE Mathieu → 03/12/2008
- MENEAU Christophe → 03/12/2008
- POMAREDE David → 03/12/2008
- ROCHE Benjamin → 03/12/2008
- TONIUTTI Benjamin → 03/12/2008

Jean MARTIN
Le Secrétaire de séance de la CCEE,

Frédéric TROUVE
Le Président de la CCEE,



Destinataires : Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des Commissions Centrales/Autre diffusion

Date de rédaction : 08/12/2008
Date d'approbation : BE N°10 du 20/01/2009
Date de diffusion : 22/01/2009
Auteur : Frédérique TROUVE